



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TEST DES SIRÈNES 2017

Adopter le bon comportement

Les sirènes peuvent sauver des vies pour autant qu'elles fonctionnent et que la population sache comment réagir lorsqu'elles retentissent. Pour tester ces deux conditions, un contrôle général des sirènes d'alarme a lieu annuellement. Ce test se déroulera mercredi 1er février 2017 de 13h30 à 15h.

Chaque premier mercredi du mois de février, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ordonne le contrôle du fonctionnement des sirènes sur l'ensemble du territoire. Les sirènes retentiront à travers tout le pays mercredi 1er février 2017 de 13h30 à 15h au plus tard. Ce test annuel permet de s'assurer de la capacité opérationnelle des sirènes et du système de télécommande associé. En cas de défaillance décelée, le Service de la sécurité civile et militaire planifie ensuite les réparations, les changements ou les adaptations nécessaires.

Les sirènes, le seul moyen disponible pour assurer l'alarme générale à la population

Les sirènes demeurent, face à la fragilité et à la pluralité des outils de communication modernes, le seul moyen de transmettre efficacement et rapidement l'alarme à l'ensemble de la population.

Le réseau d'alarme vaudois est composé de 451 sirènes fixes et 211 sirènes mobiles, auxquelles s'ajoutent des moyens d'alarme par téléphone pour les personnes vivant dans des maisons isolées. Cette année sera le 2e test effectué par le canton de Vaud avec POLYALERT, nouveau système de transmission de l'alarme à la population, déployé depuis fin 2015 sur l'ensemble du territoire vaudois.

En outre, la plateforme Alertswiss, lancée début 2015 par l'OFPP, a pour but d'améliorer l'information du public et la préparation personnelle en cas de catastrophes ou de situations d'urgence. Par la suite, le développement de cette plateforme prévoira d'assurer l'alarme et la communication en cas d'événements par les nouveaux canaux, tels que site Internet et applications mobiles, en complément des sirènes.

Comportement à adopter en cas d'alarme générale

En cas d'alarme générale, il convient de : premièrement, écouter la radio ou la télévision (via le système d'information ICARO – service d'information de la SSR dans les situations de crise et de catastrophe); deuxièmement, suivre les instructions des autorités; troisièmement, informer les voisins. Un bon comportement peut sauver des vies.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 janvier 2017

DIS, Laurent Gavillet, chef division Aide à la conduite, Service de la sécurité civile et militaire,
021 316 50 91 Liens: Vaud : www.vd.ch / Confédération : www.sirenes-alarme.ch,
www.testdessirenes.ch, www.alertswiss.ch